

RÉPUBLIQUE FRANCAISE**DÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure****SÉANCE DU 17 avril 2026****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 14
 Absents : 2
 Procuration : 0
 Qui ont pris part à la
 délibération : 14

Date de la convocation :

03/04/2026

Date d'affichage :

03/04/2026

Objet de la délibération :

Désignation d'un délégué pour
 le collège des élus au Comité
 National d'Action Sociale.

L'an 2026 le 17 avril, à 13 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis RICARD.

Présents : Mrs Louis RICARD, Jean PAUCIS, Jérôme VALENCIAN, André DUBAN, Mehdi LAKCHIRI, Didier BRUN, Jean-Michel MARIA, Jean-Mathieu NOGUERO, Mmes Ombeline PEREZ, Nathalie ALBERT, Martine ESQUIVE, Edwige MIEYAN, Agnès SANTOLARIA et Laure CORREGE.

Absents : Mrs Michel BESSONE et Gérard SOULANS

Absents excusés :

A été désigné secrétaire de séance : Mme Nathalie ALBERT

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que par délibération en date du 14 décembre 2007, le syndicat d'assainissement a adhéré au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2008.

Il précise que conformément à l'article 27 du règlement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus, dénommé « délégué local des élus » et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires, dénommé « délégué local des agents »

Le délégué local des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres impérativement investis d'un mandat électif régi par les articles L 191, L 227 et L 335 du code électoral.

Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux.

Le Président entendu, après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de désigner Madame Edwige MIEYAN en qualité de délégué du collège représentant le collège des élus ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
 Louis RICARD

Le Secrétaire de séance
 Nathalie ALBERT

Accusé de réception en préfecture
 065-256501057-20260417-Del-2026-C016-DE
 Réception en préfecture : 20/04/2026

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
 DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**

Promenade du Bernet
 65170 VIELLE-AURE

Délibération N°16-04-2026

Acte rendu exécutoire dès son
 envoi en Préfecture le,